

**COMMUNE DE AUSSAC**  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Séance du 15 NOVEMBRE 2022**  
**12° Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MARTINEZ, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Pascal GUIBAUD, Richard MARTINEZ, Christine PIGNOL, Benoît TRAGNÉ, Michel VILLENEUVE

Absent représenté : Olivier ROUQUETTE par Richard MARTINEZ

Absent excusé : Sébastien GUISON

Date de convocation et d'affichage : 10 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Céline ASTIÉ

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**RESTAURATION DE LA CLOCHE CLASSEE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DRAC), REGION**  
**OCCITANIE ET DEPARTEMENT DU TARN**

Monsieur Michel Villeneuve, adjoint, présente aux membres du Conseil municipal le projet de restauration de la cloche classée de l'église Saint-Pierre pour un montant total de travaux estimé à 18 810,00 € HT et correspondant aux devis présentés par :

- Société Bodet Campanaire Sud Ouest pour un montant de 18 131,00 € HT
- Entreprise PESCHE Philippe pour un montant de 679,00 € HT

La restauration proposée comprend différentes opérations suite à une détérioration importante due à l'usure constatée lors des visites de maintenance annuelle. Ces travaux sont nécessaires afin de préserver et d'assurer la pérennité de cet élément de notre patrimoine communal et national.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande financière auprès de LA DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région Occitanie et du Département du Tarn qui subventionnent les opérations de restaurations et sécurisations sur des objets protégés et classés au titre des monuments historiques.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

**RESTAURATION DE LA CLOCHE CLASSEE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE**

Restauration		18 131,00 €
Ouverture/fermeture de la chambre		679,00 €
Total HT		<b>18 810,00 €</b>
	TVA	20,00%
		3 762,00 €
	<b>Total TRAVAUX TTC</b>	<b>22 572,00 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>En % du montant total TTC</b>	
ETAT - DRAC 2023	33%	<b>7 524,00 €</b>
REGION	17%	<b>3 762,00 €</b>
DEPARTEMENT	17%	<b>3 762,00 €</b>
<b>Reste à la charge de la commune HT</b>		<b>3 762,00 €</b>
Reste à la charge de la commune TTC	33%	7 524,00 €
Autofinancement		

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- Approuve l'opération de restauration de la cloche classée de l'église Saint-Pierre et les modalités de financement,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DRAC 2023, de la Région Occitanie et du Département du Tarn pour cette opération,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultat du vote

DEL 2022/20		Élus présents	8	Élus représentés	1
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

Ont signé tous les conseillers.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Richard Martinez



Copie rendue exécutoire par publication sur le site internet de la commune  
Et Transmission à la Préfecture